



ACS/2012/PC.DRAFTING.COMM.II/WP.001/Annexe VII

LE CINQUIÈME SOMMET DES CHEFS D'ETAT ET/OU DE
GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION DES ETATS DES CARAÏBES.

LE PROJET DE DOCUMENT STRATÉGIQUE –
ANNEXE VII

ANALYSE DÉTAILLÉE – BUREAU POLITIQUE

ASSOCIATION DES ETATS DE LA CARAÏBE (AEC)

V SOMMET DES CHEFS D'ETAT ET/OU DE GOUVERNEMENT

Haïti, 23-26 avril 2013

BUREAU DE LA CONSEILLERE POLITIQUE

ACS Summits: Analysis of the Advances

Aperçu

I^e Sommet 1995 – Port d’Espagne

But: Déclaration de Principes et Plan d’action sur le Tourisme, le Commerce et le Transport.

Ce Sommet inaugural a exprimé un consensus politique sur la coopération dans les trois domaines précités, en vue de créer un espace économique élargi dans la Grande Caraïbe.

II^e Sommet 1999 – Saint-Domingue

But: Analyser les progrès réalisés par l’AEC de 1995 à 1999 afin de déterminer la vision de la région de la Caraïbe à l’horizon du XXI^e siècle.

Ce Sommet a analysé les progrès réalisés et a exposé une stratégie à moyen et long terme pour promouvoir la coopération fonctionnelle et l’action concertée. Il a assis les bases institutionnelles et mis en place la consultation entre les parties prenantes. Il a accordé une grande importance à la coopération dans les domaines de la culture, de l’éducation, de la science et de la technologie.

III^e Sommet 2001 – Île de Margarita

But: Renforcer l’AEC en tant qu’espace de consultation, de concertation et de coopération pour la promotion d’une identité caribéenne.

Il a été convenu que la principale mission de l’Association serait désormais la création de la Zone de Coopération de la Grande Caraïbe, un espace économique élargi pour le renforcement de la coopération dans les quatre domaines prioritaires, à savoir le commerce, le tourisme durable, le transport et les catastrophes naturelles. La Convention sur la Zone de Tourisme durable a été signée.

IV^e Sommet 2005 – Panama

But: Réfléchir à l’évolution de l’organisation, ses accomplissements et ses défis ; se concentrer sur son avenir dans le but de donner à l’Association un nouvel élan politique.

EVALUATION – POLITICAL ASPECTS - MANDATES OF THE IV SUMMIT

<u>MANDATE</u>	<u>COMMENTS</u>
<p><u>Numeral 1.</u> Nous, les Chefs d'Etat et/ou de gouvernement des Etats membres et membres associés de l'Association des Etats de la Caraïbe (AEC), nous sommes réunis dans la ville de Panama, République du Panama, le 29 juillet 2005, pour réaffirmer notre plein engagement et soutien à l'égard de l'AEC et l'entrée en vigueur de ses principes et objectifs exposés dans la Convention créant l'AEC, à travers lesquels nous continuerons à promouvoir le développement durable de nos peuples sur le plan économique, environnemental, social et culturel.</p>	<p><u>Engagement et Soutien</u> Afin de renforcer l'engagement et le soutien de manière tangible, il s'avère nécessaire de 1) maintenir le paiement opportun des quotes-parts ; 2) examiner l'état et la dimension de la croissance de l'Association en terme de projets, mandats et engagements institutionnels, ainsi que les normes internationales auxquelles il faudrait adhérer 3) assurer la participation active au plus haut niveau possible lors des réunions ; 4) donner suite aux décisions prises et respecter les délais communiqués par le Secrétariat pour l'achèvement de ses mandats et tâches ; 5) faire avancer le programme de l'AEC, en s'appuyant sur le dialogue, ainsi que sur des actions spécifiques et nécessaires de la part des Ministères et des États ; 6) intensifier chaque effort pour signer et ratifier les instruments juridiques afin de doter l'Association des aptitudes et pouvoirs dont elle a besoin ; 7) améliorer les communications et la transmission d'informations afin d'en assurer la continuité et la rentabilité.</p>
<p><u>Numeral 2.</u> Nous reconnaissons que le dixième anniversaire est une occasion propice pour réfléchir à l'évolution de l'AEC, ses accomplissements et défis, et pour nous attarder sur l'avenir de notre organisation. A cet égard, nous nous engageons à doter l'Association d'un nouvel élan politique.</p>	<p><u>Réflexion</u> Conscients de nos objectifs fondamentaux et de leur caractère intégrateur, si nous souhaitons que l'Association affronte avec succès les réalités actuelles, afin d'atteindre le niveau et l'ampleur inhérents à son rôle d'organisation internationale, représentant tant de pays, il conviendra de la doter de tous les éléments nécessaires pour y parvenir, c'est-à-dire, des ressources financières, techniques et humaines et de la coopération.</p> <p>Le Secrétariat, qui fait partie des organes permanents de l'Association, doit être sain et fort. Il conviendra de le renforcer dans tous les sens du terme : pourvoir tous les postes vacants avec des agents compétents ; mettre en œuvre et maintenir des procédures établies, développer une passion, une meilleure entente et une loyauté envers l'institution, ainsi que le respect pour les autorités.</p> <p>Le défi pour le Secrétariat et les États membres consiste à définir les priorités stratégiques, plans d'action et objectifs des programmes de travail, avec la plus grande précision possible, afin d'optimiser l'utilisation des</p>

	faibles ressources disponibles à cet effet. Les membres peuvent contribuer considérablement aux efforts du Secrétariat à travers leur leadership, aussi bien politique que technique.
<p>Numeral 3. Nous reconnaissons que l'expérience acquise au cours des dix dernières années a permis à notre Association d'atteindre un niveau de maturité qui nécessite une Nouvelle Vision pour inspirer ses activités durant les années à venir. Dans ce sens, c'est le moment propice pour notre Association de travailler avec plus d'empressement à la réalisation de nos objectifs principaux à travers la promotion d'une consultation et coopération accrues parmi nos Etats membres, en tenant compte de la dynamique des agendas internationaux, et en jouant un rôle accru et plus efficace dans la communauté internationale, en particulier à l'échelle régionale et sous-régionale.</p>	<p>Expérience acquise Si en 2005 il était nécessaire d'avancer rapidement vers la réalisation de nos principaux objectifs, ceci est d'autant plus vrai à l'heure actuelle où les réalités géopolitiques ont évolué et subi une transformation radicale, à tel point que cela semble mettre en péril l'existence et la raison d'être de l'AEC.</p> <p>En 2005, on a recommandé une augmentation de la consultation et de la coopération. Il est d'une importance primordiale que les structures et mécanismes qui existent déjà soient réexaminés, réactivés et maintenus, par exemple les réunions avec les autres secrétariats des observateurs fondateurs, ainsi que l'établissement de contacts et de liens avec les acteurs sociaux. Faute d'un personnel et de fonds adéquats il s'est avéré difficile de participer aux forums régionaux et internationaux.</p> <p>Il conviendra de profiter le plus possible du soutien disponible de la part des pays observateurs qui s'intéressent à des échanges et une coopération accrues.</p>
<p>Numeral 4. Nous rappelons la Déclaration de Guadalajara issue du Sommet Amérique latine et Caraïbes – Union européenne, tenu au Mexique en mai 2004, qui a reconnu l'AEC en tant que partenaire régional important dans le renforcement de la coopération entre la région de la Grande Caraïbe et l'Union européenne. Nous développerons des mécanismes de suivi appropriés en vue d'une coopération plus étroite avec l'UE.</p>	<p>Contreparties régionales L'AEC jouit d'une certaine reconnaissance ; toutefois il est important que l'Association devienne une force proactive et recherche des moyens concrets de participer à l'agenda régional et international.</p> <p>On assiste tous les jours à la recherche et à la création d'autres alliances sur plusieurs fronts, laissant l'AEC à l'écart.</p> <p>Même si un Protocole d'accord a été signé par l'AEC et l'Union européenne, une collaboration mutuelle pourra être envisagée.</p>
<p>Numeral 19. La Mer des Caraïbes est le patrimoine commun à la région et nous, les gardiens, réitérons notre décision de continuer à entreprendre les démarches nécessaires pour en assurer la reconnaissance en tant que zone spéciale dans le cadre du développement durable par l'Assemblée générale des Nations Unies.</p>	<p>Initiative de la Mer des Caraïbes Eu égard au mandat initial donné dans la Convention créant l'AEC relatif à la préservation de notre patrimoine commun, aux déclarations faites lors des quatre derniers Sommets, aux comptes-rendus fournis par la Barbade en tant que présidente de la Commission à la XV^e Réunion intersessionnelle et la XVII^e Réunion ordinaire du Conseil des ministres, il est d'une importance primordiale de profiter pleinement du travail déjà réalisé et de la reconnaissance déjà obtenue.</p>

<p><u>Numeral 25.</u> Nous reconnaissons le succès croissant de l'AEC dans l'institution d'une culture de coopération parmi les organisations d'intégration et de coopération dans la Grande Caraïbe, en particulier parmi ses observateurs fondateurs, et nous soutenons les efforts conjoints pour parvenir à ce que les quatre secteurs d'intérêt de l'AEC soient soutenus par un engagement de la part des membres et des Secrétariats, à l'égard d'une collaboration fonctionnelle continue. A cet égard, nous encourageons les observateurs fondateurs et les autres organisations régionales et sous-régionales à promouvoir la participation la plus large possible à la construction de ponts entre les différents groupes de membres de l'AEC et nous soutenons les activités conjointes, présentes et futures, en vue de la mobilisation de ressources extrabudgétaires.</p>	<p><u>Culture de Coopération.</u> Cette coopération continue d'être évidente dans les programmes de travail de l'Association.</p> <p>Il s'avère nécessaire toutefois, de renforcer et d'accroître cette influence, en collaborant de façon concertée, réciproque et pratique aux programmes et activités revêtant un intérêt mutuel.</p>
<p><u>Numeral 29.</u> Nous invitons les territoires, éligibles à l'adhésion au sein de l'AEC, à entreprendre les démarches nécessaires pour devenir membres associés, en vue d'une universalité des membres, comme prévu dans la Convention créant l'Association des Etats de la Caraïbe.</p>	<p><u>Universalité des Membres de l'AEC</u> Il conviendra de se rapprocher encore une fois des territoires éligibles à devenir membres associés conformément à la Convention créant l'AEC.</p>

RESULTATS A ATTEINDRE

<u>a. Réunions de l'AEC</u>	<p>Réexaminer le dispositif des réunions du Conseil des ministres, notamment en ce qui concerne la procédure d'approbation des Accords ministériels.</p> <p>Renouer et renforcer le Dialogue politique dans l'ordre du jour des Réunions du Conseil des ministres, ce dialogue étant essentiel à la vie et à la direction de l'Association.</p> <p>S'assurer que chaque Unité du Secrétariat dispose de ressources humaines adéquates pour exécuter ses mandats de manière globale.</p>
<u>b. Membres et membres associés</u>	<p>Apprécier et reconnaître ceux qui sont restés constants en termes d'engagement et de coopération. Renforcer les liens avec les autres membres pour faciliter un engagement accru envers le travail de l'Association. Maintenir actualisées et correctes en permanence les coordonnées des points de contact de façon réciproque. Assurer l'usage optimal (dans tous les sens du terme) des moyens de communication actuels pour faciliter la réussite du travail de l'Association.</p> <p>Ranimer l'intérêt et la participation des petites îles, à commencer par le rapprochement de l'OECO.</p> <p>On pourrait également établir des liens avec des acteurs politiques pertinents et actuels, par exemple les Ministres du Commerce, du Transport et de l'Environnement. Cette stratégie pourrait renforcer la communication politique.</p>
<u>c. Observateurs fondateurs</u>	<p>Il conviendra de relancer le processus de Coopération Inter-Secrétariat, qui positionnerait l'AEC en tant que mécanisme de coopération transversale sur la base d'études efficaces des programmes et objectifs de chacun. Il est essentiel de profiter pleinement du rapprochement AEC/SICA/CARICOM. Nous devons reprendre le dialogue fondamental, renforçant ainsi les liens avec le SELA/SIECA/OTC et la CEPALC. Ceci afin d'approfondir ces relations de façon à rendre plus opérationnelle l'idée d'une communauté avec des intérêts partagés dans la Grande Caraïbe.</p>
<u>d. Pays observateurs</u>	<p>Déployer des efforts et des ressources afin d'assurer une relation plus étroite avec un nombre accru de pays observateurs.</p>
<u>e. Acteurs sociaux</u>	<p>Rétablir et renforcer la communication avec les acteurs sociaux.</p>
<u>f. Organisations observatrices</u> Les pays éligibles au statut de membres associés et les organisations internationales avec lesquelles l'AEC a déjà établi des liens et	<p>Relancer et renforcer ces liens. Établir fermement la pertinence de l'AEC dans le contexte des organisations internationales afin que ces organisations régionales ne perçoivent pas l'AEC en tant que concurrente pour les</p>

une coopération	ressources, mais plutôt en tant que partenaire dans la réalisation du développement.
g. Nouvelles Organisations ALBA, UNASUR, CELAC	Ce processus d'intégration pluridimensionnel produit plusieurs agendas parallèles mais différents et crée une mosaïque d'intérêts complexes et difficiles à articuler. Il s'avère nécessaire d'évaluer le rôle éventuel de l'AEC dans ce processus et le détournement éventuel de l'intérêt politique et des ressources financières et techniques des membres de l'AEC dans ce scénario.

CONCLUSION

Il faut veiller à ne pas perdre la pertinence mais plutôt à renforcer le climat de confiance mutuelle et à nous unir dans une vision de l'avenir reposant sur les thèmes pertinents pour la Grande Caraïbe.

Il est surtout nécessaire d'apprécier l'ampleur de cette initiative qu'est l'Association des États de la Caraïbe. Il est crucial que, lors de ce Cinquième Sommet, les leaders manifestent leur engagement politique ferme envers l'AEC, en relation avec ses buts et objectifs.